

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 10 mars 2020 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard (partie de séance)

Est également présente: Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absente: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould est absent à l'ouverture de la séance.

CA5-2020-0038 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2020-0039 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Rapport de l'assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55160Mb*, R.C.A.5V.Q. 256 (3030, boulevard Sainte-Anne, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)

Rapport de l'assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54026Pa*, R.C.A.5V.Q. 259 (37, avenue des Cascades, district de Robert-Giffard)

Rapport de l'assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55084Pb*, R.C.A.5V.Q. 260 (Hauteur minimale, site de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55081Hb*, R.C.A.5V.Q. 258 (Rue du Beaubassin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould prend son siège à 17 h 33.

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55081Hb*, R.C.A.5V.Q. 258 (Rue du Beaubassin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 32 et se termine à 17 h 38.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53136Hb, R.C.A.5V.Q. 261 (364, 110^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, madame Éliana Vivero, conseillère en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53136Hb, R.C.A.5V.Q. 261 (364, 110^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)*. Elle mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne se demande où sont situés les escaliers? On lui répond qu'ils sont situés à l'intérieur du bâtiment.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 38 et se termine à 17 h 44.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique pour les projets de modifications intitulés *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 263 et Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 264 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, madame Éliana Vivero, conseillère en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet des projets de modifications suivants. Premièrement, le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 263*. Elle précise que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un

règlement susceptible d'approbation référendaire. Deuxièmement, le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 264 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Elle mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne indique être déçue que le seul commerce autorisé soit un salon de coiffure, car il y a très peu de commerce dans Montmorency. On lui répond qu'il s'agit d'une problématique de stationnement qui ne permet pas l'ouverture à d'autres commerces.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 44 et se termine à 17 h 52.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2020-0040 Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 29-31, rue Tardif, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-086

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernoult, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-14 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 20 février 2020, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une résidence bifamiliale isolée sur le lot 6 354 057, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect de la condition suivante :

– Diminuer la largeur de la case de stationnement située à droite de 1 mètre afin d'agrandir la largeur de l'aire verte située en cour avant.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en

suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0041 **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA pour le 25, rue Tardif, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-101**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-15 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 20 février 2020, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une résidence unifamiliale jumelée située au 25, rue Tardif, sur le lot 6 354 058, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4. Ces plans sont approuvés sous respect de la condition suivante :

– Diminuer la largeur des cases de stationnement de 0,6 mètre afin d'agrandir la largeur de l'aire verte située en cour avant.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0042 **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA pour le 21, rue Tardif, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-103**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-16 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 20 février 2020, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la demande de permis relative à la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur le lot 6 354 059 du cadastre du Québec d'une propriété située au 21, rue Tardif, lot 6 354 059, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et à la condition du respect de la modification suivante :

– Diminuer la largeur des cases de stationnement de 0,6 mètre afin d'agrandir la largeur de l'aire verte située en cour avant.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0043 **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA pour le 17, rue Tardif, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-104**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-17 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 20 février 2020 d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la demande de permis relative à la construction d'une résidence unifamiliale jumelée d'une propriété située au 17, rue Tardif, lot 6 354 060 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et à la condition du respect de la modification suivante :

– Diminuer la largeur des cases de stationnement de 0,6 mètre afin d'agrandir la largeur de l'aire verte située en cour avant.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0044 **Adoption du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-123***

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*;
- 2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2020-0045 **Versement d'une subvention à *Le Pivot* dans le cadre du « Programme Estival-Ado 2020 » pour un total de 24 000 \$ - LS2020-019 (CT-2466539)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention à *Le Pivot* dans le cadre du « Programme Estival-Ado 2020 » pour un montant total de 24 000 \$;
- 2° d'autoriser la directrice de la Division de la culture et des loisirs à signer une lettre d'entente avec l'organisme pour rappeler les modalités

financières et les engagements de l'organisme prévus au Programme Estival-Ado.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0046 **Subvention de 5 000 \$ à l'École de musique des Cascades de Beauport inc. concernant la tenue de l'activité « Les balcons s'animent dans Montmorency » - LS2019-456 (CT-2466706)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 \$ à l'École de musique des Cascades de Beauport inc. pour la tenue de l'activité « Les balcons s'animent dans Montmorency »;
- 2° de recommander, considérant le rayonnement de l'activité, un versement supplémentaire de 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

Autre

CA5-2020-0047 **Participation de M. le président Stevens Mélançon et MM. les conseillers Jérémie Ernould et Jean-François Gosselin aux assises annuelles 2020 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 20 au 22 mai 2020, au Palais des congrès de Montréal - A5DA2020-001 (Abrogée par CA5-2020-0072) (A5DA2020-001)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'autoriser la participation de M. le président Stevens Mélançon et de MM. Jérémie Ernould et Jean-François Gosselin aux assises annuelles 2020 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal, du 20 au 22 mai 2020;
- 2° d'autoriser le remboursement des dépenses engagées sur présentation des pièces justificatives, dont les frais d'inscriptions d'un montant de 1 865 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0048 **Versement d'une subvention de 250 \$ aux Chevaliers de colomb conseil de La nativité de Notre-Dame - A5DA2020-002 (CT-2470133)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 250 \$ aux Chevaliers de colomb conseil de La nativité de

Notre-Dame pour le déjeuner printanier 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0049 Subvention de 200 \$ pour la 31^e édition du Tournoi provincial Hockey Beauport Atome et Pee-Wee - A5DA2020-004 (CT-2471926)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 200 \$ au Tournoi provincial Hockey Beauport Atome et Pee-Wee pour sa 31^e édition.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2020-0050 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55081Hb*, R.C.A.5V.Q. 258 (Rue de Beaubassin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2020-032

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55081Hb*, R.C.A.5V.Q. 258 (Rue de Beaubassin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0051 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55081Hb*, R.C.A.5V.Q. 258 (Rue de Beaubassin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2020-032

M. le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 55081Hb, située approximativement à l'est de l'avenue Monseigneur-Gosselin, au sud de la rue Gabriel-Lajeunesse, à l'ouest et au nord de la rue de Beaubassin. D'abord, la référence alphanumérique de la zone est remplacée par 55081Hc, qui correspond à habitation de grand gabarit. Ensuite, ce règlement modifie plusieurs normes applicables à l'égard de cette dernière zone. Ainsi, le nombre minimum de logements autorisés dans un bâtiment isolé du groupe d'usages H1 logement est haussé à douze et le

nombre maximum est également augmenté pour être fixé à 36. De plus, la hauteur maximale d'un bâtiment principal est haussée à 20 mètres et le nombre maximum d'étages d'un tel bâtiment est augmenté à cinq. En outre, l'exigence relative au pourcentage minimal de la superficie des murs d'un bâtiment principal ainsi que des constructions accessoires qui y sont attachées devant être recouverte par un matériau de revêtement spécifique est supprimée. Qui plus est, la distance maximale entre la marge avant et la façade d'un bâtiment principal est désormais fixée à un mètre et toute partie d'un bâtiment principal doit à présent être confinée à l'intérieur du volume compris à l'intérieur d'un angle d'éloignement de 54 degrés à la limite de la zone. Par surcroît, au moins 80 % du nombre de cases de stationnement aménagées sur un lot doivent être situées à l'intérieur d'un bâtiment dont les côtés sont fermés par des murs. Enfin, un arbre d'une dimension minimale de 0,05 mètre de diamètre, mesuré à 1,3 mètre du sol, doit dorénavant être préservé ou planté pour chaque quinze mètres de ligne de lot.

CA5-2020-0052 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53136Hb, R.C.A.5V.Q. 261 (364, 110^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-033*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53136Hb, R.C.A.5V.Q. 261 (364, 110^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0053 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53136Hb, R.C.A.5V.Q. 261 (364, 110^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-033*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 53136Hb, située approximativement à l'est de la 113^e Rue, au sud de l'avenue Ruel, à l'ouest de la 104^e Rue et au nord du boulevard Sainte-Anne. D'abord, la zone 53138Hb est agrandie à même une partie de la zone 53136Hb. Ensuite, la zone 53164Hb est créée à même une partie de la zone 53136Hb. Dans cette nouvelle zone, les usages des groupes H1 logement dans un bâtiment isolé d'un à six logements et R1 parc sont autorisés. Les autres normes particulières pour cette zone sont identifiées à la grille de spécifications qu'on retrouve à l'annexe II du présent règlement.

CA5-2020-0054 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 263 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-036*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par

monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 263 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0055 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 263 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-036*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser l'occupation d'un bâtiment sis au 490-494, 113^e Rue, situé sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, par un salon de coiffure. Ce lot est situé dans la zone 53138Hb, localisée approximativement à l'est de la 114^e Rue, au sud du boulevard François-Xavier, à l'ouest de la 112^e Rue et au nord du boulevard Sainte-Anne.

CA5-2020-0056 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 264 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-036*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 264 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0057 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 264 (490, 113^e Rue, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-036*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin d'autoriser l'occupation d'un bâtiment sis au 490-494, 113^e Rue, situé sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, par un salon de coiffure. Cette occupation est autorisée sous réserve du respect de certaines conditions. Ce lot est situé dans la zone 53138Hb, localisée approximativement à l'est de la 114^e Rue, au sud du boulevard François-Xavier, à l'ouest de la 112^e Rue et au nord du boulevard Sainte-Anne.

Adoption des règlements

CA5-2020-0058 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54026Pa, R.C.A.5V.Q. 259 (37, avenue des Cascades, district de Robert-Giffard) - GT2020-008**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54026Pa*, R.C.A.5V.Q. 259 (37, avenue des Cascades, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0059 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55084Pb, R.C.A.5V.Q. 260 (Hauteur minimale, site de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert Giffard) - GT2020-013**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55084Pb*, R.C.A.5V.Q. 260 (Hauteur minimale, site de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0060 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55160Mb, R.C.A.5V.Q. 256 (3030, boulevard Sainte-Anne, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2019-230**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55160Mb*, R.C.A.5V.Q. 256 (3030, boulevard Sainte-Anne, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes,

est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 59 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement